

CONSEIL GÉNÉRAL – Législature 2021-2026

Formulaire de dépôt

À cocher (uniquement une case)

Proposition

Postulat

Question

Résolution

De (nom / groupe) AdN

Titre/Objet Établissement d'un inventaire des travaux nécessaires pour garantir la conformité des bâtiments communaux aux normes de sécurité en vigueur

Texte en annexe **ci-dessous**

Signature(s) :

Cosignataires

Nom : Züllig

Prénom Catherine

Signature 

Nom : Bourke Martignoni

Prénom Joanna

Signature ... 

Si plus de deux cosignataires – à remplir la deuxième page.

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le... 8.1.2026

Numéro : 2026 / 08

Dicastère : Bâtiment et développement durable

Transmis(e) le* :

*Date à partir de laquelle court le délai (12 mois) de réponse du Conseil communal

Qualification formelle *à remplir par le Bureau*

Préavis du Bureau	ACCEPTÉE <input checked="" type="checkbox"/>	MODIFIÉE <input type="checkbox"/>
-------------------	--	-----------------------------------

Recevabilité *à remplir par le Bureau*

Préavis du Bureau	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-------------------	---	------------------------------

13 . 01 . 2026



De (nom / groupe) AdN

Titre (Objet) Établissement d'un inventaire des travaux nécessaires pour garantir la conformité des bâtiments communaux aux normes de sécurité en vigueur

Les événements tragiques survenus à Crans-Montana la semaine dernière ont profondément marqué la population et rappelé l'importance de disposer d'infrastructures publiques conformes aux normes de sécurité en vigueur. Par ailleurs, les discussions tenues lors de la session de décembre du Conseil général ont conduit à une repriorisation des investissements communaux, soulignant la nécessité de disposer d'une vision claire et complète de l'état de nos bâtiments.

Dans ce contexte, le groupe AdN dépose le présent postulat et demande au Conseil communal :

- **Qu'un inventaire exhaustif soit établi** par le Service technique de la Commune, avec l'appui d'experts externes si nécessaire, recensant l'ensemble des rénovations, adaptations ou mises en conformité requises pour répondre aux normes de sécurité actuellement applicables.
- Que cet inventaire couvre non seulement le bâtiment de l'Aigle Noir, mais également l'école et l'ensemble des bâtiments placés sous la responsabilité ou le contrôle de la Commune.
- Que des estimations de coûts soient fournies pour chaque intervention identifiée, dans la mesure du possible, afin de permettre une planification financière transparente et cohérente.
- **Qu'une liste distincte soit également établie** pour les infrastructures communales qui, sans présenter de risques immédiats pour la sécurité, sont néanmoins vétustes ou insuffisamment adaptées aux standards actuels - par exemple les douches de la salle de sport -et nécessitent une modernisation afin de garantir des conditions d'hygiène adéquates. Cette liste devrait permettre d'identifier les travaux à planifier et à budgéter à court et moyen terme.

La mise à disposition de ces informations est indispensable pour que le Conseil général puisse se prononcer sur d'éventuelles dépenses en toute connaissance de cause, en tenant compte des priorités les plus urgentes et des enjeux de sécurité et de bien être pour la population. Nous estimons qu'il n'est pas possible, en conscience, de prendre des décisions éclairées concernant l'avenir de l'Aigle Noir - ou de tout autre bâtiment communal - sans disposer d'un tel état des lieux.

Nous remercions le Conseil communal de l'attention portée à cette demande et espérons que ce travail pourra être entrepris avant la fin de la législature.